

## Kabako

### **YARANI N° 316, BERE N° 317, KABAKO N° 318, COTOAGNA N° 319 (Projet)**

Lors des études effectuées en 1975 par le CTT, le BDPA et l'ORSTOM qu'un ensemble de 27 forêts a été retenu pour le classement après les travaux de délimitation. Ce classement porterait sur une superficie de 480.000 ha.

Pages suivantes :

Document SODEFOR

indiquant le périmètre des terres auxquelles il était envisagé, en 1993,  
de donner le statut de forêts classées

DIRECTION DE LA DELIMITATION

DEFINITION DE LA FORET CLASSEE  
DE KABAKO

-----

La zone nouvellement délimitée et soumise au régime de forêt classée dans le Domaine Forestier de l'Etat (zone de savane), désignée sous la dénomination de forêt classée de KABAKO, d'une superficie de 3.912 hectares, forme un polygone irrégulier de 6 sommets numérotés de 1 à 6.

- Le sommet 1 : (borne SF 1), au bord de la route Séguéla/Sifié et défini par ses coordonnées géographiques, est situé à :

7° 48' 18" de longitude Ouest,

8° 05' 17" de latitude Nord.

Les autres sommets allant du numero 2 au numero 6 sont définis par :

a/ leur distance par rapport au sommet précédent

b/ leurs azimuts comptés positivement en grades à l'Est du No géographique.

Les longitudes et latitudes sont données en unités sexagesimales (degrés, minutes, secondes) conformément aux indications fournies par les cart I.G.N.

Quant aux azimuts, ils sont comptés en grades, compte tenu de la graduation des instruments topographiques employés.

.../...

Les sommets de 2 à 6 sont donc définis :

- Le sommet 2 : (borne SF 16) est situé à 6 km du sommet 1 le long de la route Séguéla/Sifié.
- Le sommet 3 : (borne SF 15), au bord de la rivière Ouon, est situé à 1 km du sommet 2 suivant un azimut de 356 grades.
- Le sommet 4 : (borne SF 14), au bord de la rivière Koflani, est situé à 10 km du sommet 3 en remontant les rivières Ouon et Koflani.
- Le sommet 5 : (borne SF 10) est situé à 3 km 350 du sommet 4 suivant un azimut de 112 grades.
- Le sommet 6 : (borne SF 3) est situé à 6 km 950 du sommet 5 suivant un azimut de 173,50 grades et à 1 km 200 du sommet 1 suivant un azimut de 237 grades.

La forêt classée de KABAKO est définie par :

- Au Nord : La rivière Koflani et la conventionnelle comprise entre les sommets 4 et 5.
- A l'Est : Les conventionnelles comprises entre les sommets 5 à 1.
- Au Sud : La route Séguéla/sifié.
- A l'Ouest : La conventionnelle comprise entre les sommets 2 et 3 et la rivière Ouon.